



Envoyé en préfecture le 08/08/2023

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le

ID : 084-218401065-20230807-AP\_2023\_024-AR

## Mairie de SAINTE-CECILE-

### **ARRETE PERMANENT n°2023-024**

#### **Arrêté municipal portant interdiction d'utiliser le terrain d'honneur du stade Éric CANTONA**

##### **Le Maire de la Commune de Sainte-Cécile-les-Vignes**

**Vu** l'article 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la conservation des propriétés de la commune

**Vu** le protocole d'accord entre l'association des Maires de France et la Fédération Française de Football du 22 janvier 2008

**Vu** les travaux d'entretien de la pelouse du terrain d'honneur du stade Eric Cantona, réalisés courant juin 2023,

**CONSIDERANT** que la pelouse du terrain d'honneur reste fragile ;

**CONSIDERANT** que toute utilisation intensive risque d'affecter gravement l'aire de jeu et qu'il convient de préserver le terrain d'honneur ;

#### **ARRETE**

**Article 1** : L'utilisation du terrain d'honneur du stade Éric Cantona, chemin des Ecoliers, sera interdite à compter de l'envoi du présent arrêté en préfecture et jusqu'à nouvel ordre, en dehors des matchs officiels. Le planning des matchs officiels sera transmis à la Mairie par le club de foot. Toutes autres activités, et notamment les entraînements, se feront sur le terrain annexe prévu à cet effet.

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché au stade Éric Cantona et une copie du présent arrêté sera transmise aux Présidents du Racing Club Provence et des Vieux Crampons.

**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou par Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des services, le service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Cécile-les-Vignes, le 07 août 2023

Le Maire,

Vincent FAURE

